

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 539

14 mars 2006

### SOMMAIRE

Agrichemalux S.A., Luxembourg	25849	bourg	25827
Agrichemalux S.A., Luxembourg	25849	Gottschol Alcuilux S.A., Eselborn	25850
Arta Grafica Luxe S.A., Luxembourg	25861	Hademar S.A.H., Luxembourg	25860
Atlantas Sicav, Luxembourg	25870	(La) Hêtraie Investissement S.A., Luxembourg	25868
Audace S.A.H., Luxembourg	25831	Imagine, S.à r.l., Luxembourg	25856
Badengruppe S.A., Luxembourg	25826	International Wine Tasting & Trading S.A., Luxembourg	25862
Barret S.A., Luxembourg	25858	Klacken Holdings S.A., Luxembourg	25864
BCIE Schelman S.A., Luxembourg	25858	LPI Gestion, S.à r.l., Luxembourg	25831
Beaucamps S.A., Luxembourg	25830	Mangalar Holding S.A., Luxembourg	25866
Bellary Holding S.A., Luxembourg	25863	Marowinia Holding S.A., Luxembourg	25860
Bero S.A.H., Luxembourg	25867	MetaCom Luxembourg S.A., Luxembourg	25852
(Les) Bierts S.A.H., Luxembourg	25866	Monticello Properties S.A., Luxembourg	25865
Billington Holding S.A., Luxembourg	25827	Netsurf Holding S.A., Luxembourg	25869
Bonnac S.A., Luxembourg	25871	Nobels S.A., Luxembourg	25869
Building Management & Concept Luxembourg S.A., Luxembourg	25848	Optident, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	25856
Cada, S.à r.l., Leudelange	25850	Orient-Express Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	25851
Café Sportif Rodange, S.à r.l., Rodange	25826	Orient-Express Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	25851
Cameo Finance S.A.H., Luxembourg	25826	Palmeri Holding S.A., Luxembourg	25868
Camozzi Investment S.A., Luxembourg	25859	Parworld, Sicav, Luxembourg	25865
Carrifin S.A., Luxembourg	25872	Pasfin S.A., Luxembourg	25830
Dexia Equities L, Sicav, Luxembourg	25849	Paxedi S.A.H., Luxembourg	25867
Dexia Patrimonial, Sicav, Luxembourg	25848	Performa Fund Sicav, Luxembourg	25864
Dolis S.A., Luxembourg	25847	Piscadera Investments S.A., Luxembourg	25850
Domus Mercurii Investments, S.à r.l., Luxembourg	25851	Pomme Holding S.A., Luxembourg	25872
Domus Mercurii Investments, S.à r.l., Luxembourg	25851	Post Invest Europe S.à r.l., Luxembourg	25831
Dudinka Holding S.A., Luxembourg	25871	Reale S.A., Luxembourg	25866
DWS Invest, Sicav, Luxembourg	25868	Rick Holdings S.A., Luxembourg	25861
Echez Conseil S.A., Luxembourg	25861	Salvia Europe S.A., Luxembourg	25857
Energie 5 Holding S.A., Luxembourg	25870	Salvia Europe S.A., Luxembourg	25858
Ernst & Young - Lombard International Pension Scheme, Sepcav, Senningerberg	25869	Sofiag S.A.H., Luxembourg	25862
Fioretti S.A.H., Luxembourg	25867	Soxipa Holding S.A., Luxembourg	25863
Fluor S.A., Luxembourg	25863	Sports et Loisirs Concept S.A., Luxembourg	25858
Foncière Paseo S.A., Luxembourg	25871	Teranim S.A.H., Luxembourg	25869
Fortis L Fund, Sicav, Luxembourg	25865	Timberly S.A.H, Luxembourg	25860
Fortis Personal Portfolio Fund, Sicav, Luxembourg	25862	Transsped, S.à r.l., Luxembourg	25856
Fundo, Sicav, Luxembourg	25859	UBS Luxembourg Diversified Sicav, Luxembourg	25859
Ginny (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach	25847	(La) Vieille Epoque, S.à r.l., Reuland	25826
Good Media Investment Holdings, S.à r.l., Luxembourg		(La) Vieille Epoque, S.à r.l., Reuland	25826
		Wardim S.A.H., Luxembourg	25872
		Worldselect, Sicav, Luxembourg	25863

**CAFE SPORTIF RODANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4815 Rodange, 55, rue de la Fontaine.  
R. C. Luxembourg B 21.696.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 décembre 2005.

Signature.

(106540.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**CAMEO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 19.269.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 septembre 2005*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

*Pour la société CAMEO FINANCE S.A.*

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106445.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**BADENGRUPPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 82.195.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 novembre 2005*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

*Pour la société BADENGRUPPE S.A.*

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106446.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**LA VIEILLE EPOQUE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7670 Reuland, 10, Massewee.  
R. C. Luxembourg B 14.271.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06907, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Signature.

(106667.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**LA VIEILLE EPOQUE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7670 Reuland, 10, Massewee.  
R. C. Luxembourg B 14.271.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06909, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Signature.

(106672.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**BILLINGTON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.329.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 novembre 2005*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos, en tant qu'Administrateur.

Nomination de la société FMS SERVICES S.A., comme Administrateur, en remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

*Pour la société BILLINGTON HOLDING S.A.*

N. Schmitz

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07425. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106448.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**GOOD MEDIA INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 114.048.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of February.

Before Me Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company MEDIA INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., with registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered at the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 113.819, duly represented by M<sup>e</sup> Samia Rabia, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 22 February 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of the company GOOD MEDIA INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Register under number B 114.048, incorporated by a deed received by the undersigned notary on 3 February 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, (hereinafter referred to as the «Corporation»).

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of the Corporation, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

*First resolution*

The sole member of the Company resolves to amend Article 4 of the articles of association of the Company so that it now reads as follows:

«**Art. 4. Corporate Object.** The object of the Corporation is (i) the acquisition, holding, management and disposal of shares in AXEL SPRINGER Aktiengesellschaft («AS»), with its registered office in Berlin, Germany (the «AS Shares»), (ii) the investing and managing of its liquid funds, but not the acquisition, holding and disposal of other equity interests (excepting investments in funds which are under discretionary management) or the operation of businesses, (iii) the borrowing by the Corporation in any form and the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only, and (iv) the carrying out of any other operation which is useful in the accomplishment of the Corporation's object as described in (i) to (iii) above.».

*Second resolution*

The sole member of the Company resolves to amend Article 6 of the articles of association of the Company so that it now reads as follows:

«**Art. 6. Transfer of Units in the Company and transfer of the AS Shares.** Any acquisition, transfer or encumbrance (including the granting of pledges and the right of usufruct as well as subparticipations and trust relationships) of

(a) AS Shares by the Corporation, or

(b) if the following listed under (i) through (iv) below results in the termination of the sole direct or indirect control (affiliated undertakings pursuant or according to section 17 German Stock Corporation Act, «AktG») of the Corporation by the ML Investors (as defined in the agreement on transferability entered into between inter alia the Corporation, AS and The Governor and the Company of the Bank of Scotland on February 16<sup>th</sup>, 2006, the «Agreement on Transferability») which are in turn directly or indirectly controlled only by The Michael Lewis Capital Discretionary Settlement Trust (the «Trust») or in a reduction of the Trust's economic participation (durchgerechnete Beteiligung) in the Corporation below 50 percent plus one share (majority shareholding),

(i) shares in the Corporation or

(ii) shares in any directly or indirectly affiliated undertakings of ML Investors, which are directly or indirectly holding AS Shares, or

(iii) any conversion of any undertaking referred to under (i) or (ii) in the meaning of section 1 paragraph (1) German Conversion Act (Umwandlungsgesetz) (or a similar restructuring according to foreign law) as well as

(iv) any other measure (including redemption of shares of MEDIA INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l.), which leads to the termination of the sole direct or indirect control of the Corporation by the ML Investors, or

(c) each measure according to the foregoing paragraph (b) (i) through (iv), as far as it results in a direct or indirect participation of a competitor of AS or any other media business or of a company associated with such company within the meaning of section 15 AktG in the Corporation (except where such participation results from an acquisition of shares in the ultimate parent company of The Governor and COMPANY OF THE BANK OF SCOTLAND, HBOS plc., which is a listed company), irrespective of whether this measure results in the termination of the sole direct or indirect control of the Corporation by the ML Investors, which are in turn only directly or indirectly controlled by the Trust or in a reduction of the Trust's economic participation (durchgerechnete Beteiligung) in the Corporation below 50 percent plus one share (majority shareholding),

shall be subject to the prior approval of AS, as set forth in section 5 paragraph (3) of the articles of association of AS. AS internally needs the approval of its supervisory board.

Notwithstanding the foregoing, the approval of AS will not be required for any transfer or conversion referenced in article 6 (b) if each of the following conditions precedent to such transfer or conversion are satisfied: (A) The transferee is directly or indirectly controlled only by the ML Investors, which are directly or indirectly only controlled by the Trust and the economic participation (durchgerechnete Beteiligung) of the Trust in the transferee amounts to 50 percent plus one share, and neither a competitor of AS nor any other media business or a company associated with such company within in the meaning of section 15 AktG holds an interest in the transferee; (B) the sole object of the transferee is the object described in Article 4 of these articles of association; and (C) the transferee has become a party to the Agreement on Transferability or agreed to be bound by the terms of the Agreement on Transferability to the same extent as the Corporation pursuant to an agreement with AS.».

#### *Third resolution*

The sole member of the Company resolves to amend Article 8 of the articles of association of the Company so that it now reads as follows:

«**Art. 8. Power of the General Meeting.** Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law or these articles, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may only change the nationality of the Corporation and the provisions of these articles of association by an unanimous decision. Any change of Article 4 or Article 6 of these articles of association may only be made with the prior written approval of AS.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.».

#### *Costs*

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present deed, is estimated at EUR 1,500.- (one thousand and five hundred Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing person, duly represented, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suite la traduction française qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société MEDIA INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.819, dûment représentée par Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 février 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée GOOD MEDIA INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.048, constituée suivant acte reçu par le no-

taire instrumentant le 3 février 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, (ci-après la «Société»).

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, en sa qualité de seule associée de la Société, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique de la Société décide de changer l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est (i) l'acquisition, la détention, la gestion et la vente d'actions dans AXEL SPRINGER Aktiengesellschaft («AS»), ayant son siège social à Berlin, Allemagne (les «actions AS»), (ii) l'investissement et la gestion de ses liquidités mais non l'acquisition, la détention, la vente d'autres participations (à l'exception des investissements des fonds sous gestion à discrétion) ou les opérations commerciales (iii) les emprunts contractés par la Société quelque qu'en soit la forme et l'émission des obligations, de billets d'ordre, titres et certificats, à condition qu'il ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis dans une forme nominative, et (iv) la poursuite des autres opérations utiles à l'exécution de l'objet de la Société comme décrites dans (i) à (iii) ci-dessus.»

*Deuxième résolution*

L'associée unique de la Société décide de changer l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Transfert des parts de la Société et transfert des actions AS.** Toute acquisition, transfert ou charge (y compris l'octroi de gages, d'usufruit, de sous-participations, de trust) sur

(a) les actions AS par la Société, ou

(b) s'il résulte des points (i) à (iv) énumérés ci-après la fin du contrôle direct ou indirect unique (les filiales étant définies conformément à la section 17 de la loi allemande sur les sociétés anonymes, «AktG») de la Société par les ML Investors (comme définis au sein du contrat sur la transférabilité signé entre autres par, la Société, AS et The Governor and the Company of the Bank of Scotland en date du 16 février 2006, le «Contrat sur la Transférabilité») étant eux-mêmes directement ou indirectement contrôlés par le Michael Lewis Capital Discretionary Settlement Trust (le «Trust»); ou en cas de réduction de la participation économique du Trust (durchgerechnete Beteiligung) dans la Société en-dessous du seuil de 50 pour cent plus une action (majorité des actionnaires),

(i) les actions de la Société ou

(ii) les actions de quelconque filiale, directe ou indirecte, des ML Investors, qui détiennent directement ou indirectement les actions AS, ou

(iii) n'importe quelle conversion de toute société au sens des points (i) ou (ii), dans le sens de la section 1 paragraphe (1) de la Loi allemande de conversion (Umwandlungsgesetz) (ou une conversion semblable selon la loi étrangère) aussi bien que

(iv) n'importe quelle autre mesure (y compris le rachat d'actions de MEDIA INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l.), qui mène à la fin du contrôle direct ou indirect unique de la Société par les ML Investors, ou

(c) toute mesure au sens du paragraphe (b) (i) à (iv) susmentionné, ayant pour conséquence une participation directe ou indirecte d'un concurrent de AS ou de n'importe quelle autre société spécialisée dans les médias ainsi que de n'importe quelle autre société liée à une telle société au sens de la section 15 du AktG (excepté dans les cas où une telle participation résulterait de l'acquisition d'actions d'une société du groupe de The Governor and the COMPANY OF THE BANK OF SCOTLAND, HBOS plc., qui est une société cotée), sans tenir compte du fait que cette mesure aboutisse à une perte de contrôle direct ou indirect des ML Investors sur la Société, ces derniers étant à leur tour contrôlés directement ou indirectement par le Trust, ou en cas de réduction de la participation économique du Trust en dessous du seuil de 50 pour cent plus une action (majorité des actionnaires),

devra être soumis au consentement préalable de AS, conformément à la section 5 du paragraphe (3) des statuts de AS. Au niveau interne, AS doit obtenir l'approbation de son conseil de surveillance.

Toutefois, l'approbation de AS ne sera pas requise en cas de transfert ou de conversion au sens de l'article 6 (b) dans la mesure où toutes les conditions préalables au transfert suivantes sont respectées: (A) Le cessionnaire doit être directement ou indirectement contrôlé uniquement par les ML Investors, qui sont eux-mêmes directement ou indirectement contrôlés uniquement par le Trust, en outre la participation économique (durchgerechnete Beteiligung) du Trust dans le capital du cessionnaire doit atteindre 50 pour cent plus une action; et ni un concurrent de AS ni une autre société spécialisée dans les médias ou liée à une telle société au sens de la section 15 AktG ne doit détenir d'intérêt dans le capital du cessionnaire; (B) l'objet unique du cessionnaire devra être celui décrit dans l'article 4 des présents statuts; et (C) le cessionnaire doit être partie au Contrat sur la Transférabilité ou devra avoir accepté d'être lié par termes de ce Contrat sur la Transférabilité de la même manière que la Société en conformité avec un accord avec AS.»

*Troisième résolution*

L'associée unique de la Société décide de changer l'article 8 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.



Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société et les dispositions dans les présents statuts par une décision prise à l'unanimité.

Toute modification des articles 4 ou 6 des présents statuts ne pourra être effectuée qu'avec l'accord préalable écrit de AS.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable ou publication.».

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans préjudice à la somme de EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, dûment représentée, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne mandataire, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Rabia, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, vol. 27CS, fol. 71, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

T. Metzler.

(020894/222/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

**BEUCAMPS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 38.155.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 septembre 2003*

Le mandat de Monsieur Norbert Werner, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Messieurs Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. S.G.A. SERVICES S.A. est élue pour 6 ans Administrateur. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société BEUCAMPS S.A.*

N. Schmitz

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07409. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106449.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**PASFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 34.250.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2005*

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Luigia Pasquale Bordin et de Monsieur Antonio Pasquale de leur mandat d'administrateurs et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

2. L'Assemblée Générale nomme comme administrateurs:

- Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- EDIFAC S.A., société anonyme, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, constituée le 19 octobre 1999, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 72.257.

Les mandats de Monsieur Patrice Yande et de EDIFAC S.A. expireront lors de l'Assemblée Générale qui approuve les comptes en 2010.

Pour extrait sincère et conforme

PASFIN S.A.

*Un mandataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01288. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106535.3/1022/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

25831

**AUDACE S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.241.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 novembre 2005*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

*Pour la société AUDACE S.A.*

N. Schmitz

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07398. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106450.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**LPI GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 102.572.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des associés tenue par voie circulaire le 26 août 2005*

Acceptation de la démission de Madame Catherine Galitzine en tant que gérante de la société.

*Pour la société LPI GESTION, S.à r.l.*

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07462. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106451.3/1023/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**POST INVEST EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. POST INVEST EUROPE S.A.).**

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.  
R. C. Luxembourg B 108.964.

In the year two thousand and five, on the tenth day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of POST INVEST EUROPE S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of Maître Paul Bettingen of 28 June 2005, not yet published in the Mémorial C, and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 108.964. The articles of incorporation have not yet been amended.

The meeting is declared open with Flora Chateau, jurist, residing in Luxembourg in the chair.

The Chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Nicolas Gauzès, attorney at law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. To reduce the share capital of the Company by an amount of seven thousand five hundred Euro (EUR 7,500.-), in view of the proposed conversion of the Company from a société anonyme into a société à responsabilité limitée, so as to reduce it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to twenty-three thousand five hundred Euro (EUR 23,500.-) by the cancellation of six thousand (6,000) shares with a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to allocate the proceeds of such reduction of the share capital to a reserve account which may only be used for purposes of setting off losses of the Company.

2. To convert the Company from its current form of a société anonyme into a société à responsabilité limitée.

3. To resolve that all the shares of whatever class in issue on the date of the shareholders meeting being shares of a société anonyme with a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) be exchanged against shares of a société à responsabilité limitée with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), with the rights and privileges attached thereto following the restatement of the Company's articles of incorporation, at the following ratio: twenty (20) shares of the société anonyme will be exchanged against one (1) share of the société à responsabilité limitée and to convert the eight-thousand eight hundred (18,800) shares of the société anonyme with a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) into nine hundred and forty (940) shares of the société à responsabilité limitée with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

4. To change the name of the Company to POST INVEST EUROPE, S.à r.l., and to subdivide the shares into five (5) different classes with differing financial rights.

5. To restate the articles of the Company amongst other to reflect the above conversion of the Company from a société anonyme into a société à responsabilité limitée without amending the Company's object.

6. To set at four (4) the number of Managers and to elect Geert Duyck, company director, with professional address at Chaussée de la Hulpe 166, B-1170 Brussels, Belgium, Ms Emanuela Brero, private employee, with professional address at L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre, Helge Israelsen, with professional address at c/o Post Danmark, Tiegtegensgade 37, 1566 Copenhagen V, Denmark, Fritz H. Schur, with professional address at c/o Post Danmark, Tiegtegensgade 37, 1566 Copenhagen V, Denmark, as managers of the Company for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2006.

7. To set at one (1) the number of statutory auditors and to elect PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 65.477, for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2006.

8. To confer all powers to the board of managers to implement the resolutions to be adopted under the above items.

9. Miscellaneous.

(ii) The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary. The present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting considered an interim balance sheet of the Company as at 30 September 2005, which signed ne varietur by the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities and, each time unanimously, adopted the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of seven thousand five hundred Euro (EUR 7,500.-), in view of the proposed conversion of the Company from a société anonyme into a société à responsabilité limitée, so as to reduce it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to twenty-three thousand five hundred Euro (EUR 23,500.-) by the cancellation of six thousand (6,000) shares with a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to allocate the proceeds of such reduction of the share capital to a reserve account which may only be used for purposes of setting off losses of the Company.

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to convert the Company from its current form of a société anonyme into a société à responsabilité limitée without the legal existence or personality of the Company being affected in any manner and by continuing the business of the Company as it is currently carried out, with all its assets and liabilities, as shown in the above mentioned interim balance sheet of the Company as at 30 September 2005.

*Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved that all the shares in issue on the date of the shareholders meeting being shares of a société anonyme with a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) be exchanged against ordinary shares of a société à responsabilité limitée with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), with the rights and privileges attached thereto following the restatement of the Company's Articles of Association, at the following ratio: twenty (20) shares of the société anonyme will be exchanged against one (1) share of the société à responsabilité limitée and resolved to convert the eighteen thousand eight hundred (18,800) shares of the société anonyme with a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) into nine hundred and forty (940) shares of the société à responsabilité limitée with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

*Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to change the name of the Company to POST INVEST EUROPE, S.à r.l., and to subdivide the shares into five (5) different classes with differing financial rights, as further specified in the restatement of the Articles of Association, each shareholder receiving the same pro rata in each class of shares as the pro rata held by such shareholder in the overall capital.

*Fifth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to restate the articles of the Company as follows amongst other to reflect the above mentioned resolutions and, in particular, to change the name of the company into POST INVEST EUROPE, S.à r.l.

## **Chapter I. - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

### **Art. 1. Form, Corporate name**

There is hereby established by a company (the «Company») in the form of a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company may be composed of one or several members, but not exceeding forty (40) members.



The Company will exist under the corporate name of POST INVEST EUROPE, S.à r.l.

#### **Art. 2. Registered Office**

The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers. In the event that, in the view of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

#### **Art. 3. Object**

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may, privately but not publicly, borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion, it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and the development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to the common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31 July 1929.

#### **Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

### **Chapter II. - Capital, Shares**

#### **Art. 5. Corporate Capital**

The issued capital of the Company is set at twenty-three thousand five hundred Euro (EUR 23,500.-) divided into one hundred eighty-eight (188) class A Shares, into one hundred eighty-eight (188) class B Shares, into one hundred eighty-eight (188) class C Shares, into one hundred eighty-eight (188) class D Shares and into one hundred eighty-eight (188) class E Shares all with a par value of. Each issued share has a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and is fully paid up (collectively the «Shares»).

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extend otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws, notably the rights with respect to the distribution of income or allocation of assets or proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation).

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its members, to offset any net realised losses, to make distributions to the members in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Any transfer of Shares by the shareholders shall require the written approval by the Board of Managers of the Company which approval shall not be withheld by the Board of Managers if the transfer is made in compliance with agreements between shareholders to which the Company is a party.

#### **Art. 6. Shares**

The single member may freely transfer its Shares.

The Shares may be transferred freely amongst members when the Company is composed of several members. Save as otherwise provided by the Laws, the Shares may be transferred to non-members only with the authorisation of members representing at least three quarters of the issued capital, given at a general meeting of members.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the single member or the general meeting of members.

Each Share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

#### **Art. 7. Increase and reduction of capital**

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, of the general meeting of members adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Company may acquire its own Shares in view of and subject to their immediate cancellation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a member**

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single member or any of the members does not put the Company into liquidation.

**Chapter III. - Managers, Statutory auditor****Art. 9. Management**

9.1. The Company shall be managed by one or two managers, acting jointly, who need not be shareholders (the «Manager(s)») or by a board of Managers, composed of not less than four members, who need not be shareholders (the «Board of Managers»).

9.2. The Manager(s) or, as the case may be, the members of the Board of Managers, will be appointed by the general meeting of shareholders, according to the following rules:

9.2.1. As long as the Main Shareholder is holding one hundred percent (100%) of the issued voting Shares of the Company, such Main Shareholder shall have the right to present a list of candidates for the posts of manager (with at least two candidates for each post of manager) and the general shareholders' meeting shall appoint the Managers from this list.

9.2.2. In the absence of nominations pursuant to Article 9.2.1. above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant Managers in accordance with the general principles as determined by the law and these articles of association.

9.2.3. The general shareholders' meeting shall appoint the remaining managers in accordance with the general principles as determined by the law and these articles of association.

9.2.4. The Main Shareholder may request that at least one of the Managers appointed upon his proposal is a «A» Manager and/or that at least one of the Managers appointed upon his proposal is a «B» Manager.

9.3. A Manager may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

9.4. In the event a Manager is removed or replaced or in the event a Manager resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, in compliance with the provisions of article 9.2.1 to 9.2.3 above.

9.5. The establishment of and the composition of a management board (including the number of managers) shall at all times be decided by the Board of Managers.

9.6. No member of the Board of Managers or the management of the Company may participate in the consideration of matters concerning the company and himself or matters between the Company and third parties, if such member has a material interest therein, whether directly or indirectly, which may conflict with the Company's interests.

9.7. The Board of Managers (if any) will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the «Secretary»).

9.8. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the Board of Managers, but in his absence the shareholders or the Board of Managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.9. The Board of Managers shall meet upon call by the chairman or two Managers at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex or telefax to the domicile of the Managers at least 10 (ten) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each Manager is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

9.10. A board meeting can by decision of the Chairman be established as telephone or video conferencing (electronic board meeting). This shall not apply if such format would be incompatible with the conduct of the tasks of the Board of Managers, or if a member of the Board of Managers or the management prior to the beginning of the meeting has notified the Chairman that they oppose this format. It is a condition for conducting the meeting of the Board of Managers as a telephone or videoconference that all participants at the same time can participate actively in the discussions. Decisions made at such meetings shall be recorded in the minutes of said meeting which shall be signed at the first subsequent meeting of the Board of Managers.

9.11. No decision shall be made unless, as far as possible, all members of the Board of Managers have had the opportunity to participate in the discussions relating to the matter. The Board of Managers shall be capable of passing a resolution only if at least one Manager proposed by each of the shareholders having a right to propose candidates for Managerships pursuant to article 9.2.1. are present. Should the absence of the Manager proposed by one shareholder prevent a quorum from being formed, a second board meeting may be called with the ordinary notice, at which second meeting the continued absence of the Manager proposed by such shareholder, as applicable, shall not again prevent a quorum from being formed as regards the issues on the agenda that were also on the agenda for the first meeting. A board member who is unable to attend a board meeting may grant written proxy to another member of the Board of Managers in order to vote on his behalf at the relevant board meeting.

All decisions by the Board of Managers shall be made by a simple majority of votes unless otherwise prescribed by applicable law or the Articles of Association. The Chairman does not have a casting vote.

The Board of Managers shall each year discuss and agree on the rules of procedure stipulating conditions and provisions for the activities of the Board of Managers.

9.12. Resolutions signed by all the members of the Board of Managers shall have the same effect as resolutions taken during a Board of Managers' meeting.

9.13. The discussions of the Board of Managers shall be conducted in the English language unless otherwise unanimously decided by the Board of Managers.

9.14. The members shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

9.15. As long as the Main Shareholder is holding one hundred percent (100%) of the issued, voting Shares in the Company and without prejudice to more stringent quorum and majority requirements under applicable law, the following decisions regarding the Company shall require the written consent of at least one A Manager and one B Manager of the Company proposed by the Main Shareholder:

(a) Initiation or settlement of any dispute, litigation or proceeding in respect of the Company and which may have a material impact.

(b) Conclusion or amendment of any agreement entered into by LA POSTE S.A./DE POST NV, a Belgian public law company, having its registered office at Centre de la Monnaie, 1000 Brussels, Belgium, registered with the Belgium company registry under 0214596464 (LA POSTE) (other than agreements entered into with public institutions in the ordinary course of business which produce revenues or expenditures for such subsidiary not exceeding Euro 10 million per annum).

(c) Material changes to accounting policies or internal control systems and procedures.

(d) Adoption of or amendments to any share based incentive programmes to the management or the employees of LA POSTE other than as stipulated in a shareholders' agreement applicable to such company.

(e) Declaration or payment of dividends or other distribution of profit, assets or reserves by LA POSTE below an amount decided in accordance with the general policy set forth by the Company.

(f) Exclusion or limitation of preferential subscription rights of LA POSTE.

(g) Amendments to the articles of association of LA POSTE.

(h) Approval of the annual accounts/report of LA POSTE.

(i) Appointment of the auditor of LA POSTE.

#### **Art. 10. Powers of the Management**

The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, is(are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the single member or, as the case may be, the general meeting of members are in the competence of the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers.

#### **Art. 11. Management Fees and Expenses**

The Manager(s) and each of the members of the Board of Managers shall not be compensated for his/their services as Manager, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any Manager for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Managers, in case of plurality of Managers.

#### **Art. 12. Managers' Liability**

No Manager or, as the case may be, no member of the Board of Managers commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager or member of the Board of Managers is only liable for the performance of its duties.

#### **Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company**

The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to at least two persons, whether or not they are Manager(s), who shall be called the daily managers. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) or group of persons, whether or not they are Manager(s), appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of the Manager, if there is only one, and by the joint signature of any two Managers in all other cases, but for so long as A Managers and B Managers have been appointed, only by the joint signature of at least two Managers of which one A Manager and one B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signature of any two daily managers within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person(s) to whom such special signatory power shall have been delegated by the Board of Managers.

#### **Art. 14. Records of Manager Resolutions**

The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

The minutes of any meeting of the Board of Managers (if any) will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

#### **Art. 15. Auditors**

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of «shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### **Chapter IV. - General meeting of members**

##### **Art. 16. Powers of the Meeting of Members**

Any regularly constituted meeting of members of the Company represents the entire body of members.

The general meeting of members shall have such powers as are vested with the general meeting of members pursuant to these Articles of Association and the Laws.

If the Company is composed of one single member, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of members. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

##### **Art. 17. Annual General Meeting**

The annual general meeting of members, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) members, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the fifteenth day of the month May, at 10:00 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

##### **Art. 18. Other General Meetings**

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) members, the decisions of the members may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers to the members in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the members are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of members shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single member, the members may meet in a general meeting of members upon issuance of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws, by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the statutory auditor (if any) or, more subsidiarily, by members representing half the corporate capital. The convening notice sent to the members will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of members. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the members are present or represented at a general meeting of members and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Members' meetings, including the annual general meeting of members (if any), may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

##### **Art. 19. Attendance - Representation at a Meeting of Members**

All members are entitled to attend and speak at any general meeting of members.

A member may act at any general meeting of members by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a member himself. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a member, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of members, subject to the production of such evidence of authority as the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may require. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of members.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of Shares, the creditors and debtors of pledged Shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of members.

##### **Art. 20. Proceedings at a Meeting of Members**

Any general meeting of members shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

The chairman of the general meeting of members shall appoint a secretary.

The general meeting of members shall elect one scrutineer to be chosen from the members present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

##### **Art. 21. Vote at a Meeting of Members**

An attendance list indicating the name of the members and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of members.

The general meeting of members may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of members resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of members other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted by a majority of members present or represented, representing at least half of the issued capital, but irrespective of the classes of Shares represented.

At any extraordinary general meeting of members, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions are validly adopted only by a majority of members representing at least three quarters of the issued capital in each class of Shares, considered separately.

As long as MIE GROUP S.A., a Luxembourg société anonyme, (the «Main Shareholder») is holding one hundred percent (100%) of the issued voting Shares in the Company and without prejudice to more stringent quorum and majority requirements under applicable law, the following decisions regarding the Company shall require the consent of the Main Shareholder at the general meeting:

- (a) Changes in the Articles of Association of the Company.
- (b) Declaration or payment of dividends or other distribution of profit, assets or reserves by the Company below an amount decided in accordance with the general policy prescribed in a resolution taken by the members.
- (c) Liquidation or winding up (or any other similar procedure) of the Company and/or LA POSTE unless otherwise prescribed in a resolution taken by the members.
- (d) Any change to the rights attaching to any class of Shares in the Company and/or LA POSTE set out in these Articles of Association.
- (e) The consolidation, sub-division, conversion or cancellation of any share capital of the Company and/or LA POSTE or any reduction, purchase or redemption of the share capital of the Company and/or LA POSTE.
- (f) The issue or allotment of any share capital of the Company and/or LA POSTE or the creation of any option or right to subscribe or acquire, or convert any security into, any share capital of the Company and/or LA POSTE.
- (g) Appointment of the auditor of the Company.
- (h) Mergers, demergers or the like involving the Company and/or LA POSTE.
- (i) Any sale of the shares in LA POSTE.
- (j) Any final decision regarding any proposed integration of LA POSTE into a transnational European postal operator.

As long as the Main Shareholder is holding one hundred percent (100%) of the issued voting Shares in the Company, any decision by the Company to increase its shareholding in LA POSTE by exercising the rights of first refusal regarding shares in such company pursuant to a shareholders' agreement, or/and (ii) by such company issuing new shares, warrants, convertible bonds etc. (with the sole exception being a financial distress situation in such company) requires the prior written consent of the Main Shareholder.

As long as the Main Shareholder is holding one hundred percent (100%) of the issued voting Shares in the Company, any decision by the Company to exercise its hardship rights or its put option towards LA POSTE pursuant to the shareholders' agreement of such company requires the prior written consent of the Main Shareholder.

As long as the Main Shareholder is holding one hundred percent (100%) of the issued voting Shares in the Company, any redemption of shares of the capital stock or dividend shares issued by LA POSTE, and any buy back of any such shares requires the prior consent of the Main Shareholder (i) if the shareholder loans, if any, granted by the Main Shareholder to the Company have been repaid in full, or (ii) if following completion of the proposed redemption of shares of the capital stock or dividend shares issued by LA POSTE, or a buy-back of any such shares, the ratio of net financial debt to equity of such company falls below 3:1 and the ratio of net financial debt to EBITDA of such company falls below 4:1.

#### **Art. 22. Minutes of member(s)' resolutions**

The minutes of the general meeting of members shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any members or proxies of members, who so request.

The resolutions adopted by the single member shall be documented in writing and signed by the single member.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the single member, of the minutes of the general meeting of members as well as the written members resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any Manager.

### **Chapter V. - Financial year, Distribution of earnings**

#### **Art. 23. Financial Year**

The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

#### **Art. 24. Adoption of financial statements**

At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual accounts are submitted to the single member or, as the case may be, to the general meeting of members, who shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Prior to such approval, each member or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 members, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of members.



### **Art. 25. Appropriation of Profits**

In so far and as long as this is required by mandatory laws of Luxembourg, from the annual net profits of the Company at least five percent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single member or, as the case may be, the general meeting of members shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the members, each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company has sufficient funds available for distribution, drawn from net profits and from available reserves, including share premium account, class A shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company, class B shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company, class C shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company, class D shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company, class E shareholders shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the Class E Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class D Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the Class E and D Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class C Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the Class E, D and C Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class B Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the Class E, D, C and B Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the members. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

## **Chapter VI. - Dissolution, Liquidation**

### **Art. 26. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Association, by a resolution of the single member, or, as the case may be, by the general meeting of members adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, the creditors in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities and the expenses of liquidation;
- (ii) second, to the shareholders in satisfaction, up to the nominal value of the Shares; and
- (iii) third, the payment of liquidation allocations to holders of class A Shares, class B Shares, class C Shares, class D Shares and class E Shares, to the extent and in consideration of such Classes of Shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the priority and proportions set in article 25 for the appropriation of profits.

## **Chapter VII. - Applicable law**

### **Art. 27. Applicable Law**

All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Sixth resolution*

The general meeting of shareholders resolved, following the resignation of all the current Managers of the Company, to set at four (4) the number of Managers and to elect.

- (a) Helge Israelsen, company director, born on 23 August 1948 in Aarhus, Denmark, with professional address at c/o Post Danmark, Tiegtegsade 37, 1566 Copenhagen V, Denmark, as A Manager,
  - (b) Fritz H. Schur, company director, born on 27 November 1951 in Vejle, Denmark, with professional address at c/o Post Danmark, Tiegtegsade 37, 1566 Copenhagen V, Denmark, as A Manager,
  - (c) Geert Duyck, company director, born on 27 February 1964 in Kortrijk with professional address at Chaussée de la Hulpe 166, B-1170 Brussels, Belgium, as B Manager,
  - (d) Emanuela Brero, private employee, born in Bra, Italy, on 25 May 1970, with professional address at L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre, Luxembourg, as B Manager,
- for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2006.

#### Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of auditors and to confirm the appointment of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 65.477, as auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2006.

#### Eighth resolution

The general meeting of shareholders resolved to confer full powers to the board of managers to give effect to the previous resolutions. The board of Managers is in particular entitled and authorised to do all things necessary and useful in relation to the approved capital conversion.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### Expenses

As following the conversion of the Company from its current form of a société anonyme into a société à responsabilité limitée, the Company refers to article 4a) of the law dated 29 December 1971, which provides for capital tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at three thousand Euro.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

#### Suit la traduction française du texte anglais:

L'an deux mille cinq, le dix octobre.

Par-devant nous Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société POST INVEST EUROPE S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen en date du 28 juin 2005, non encore publié au Mémorial C et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 108.964. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés. L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Flora Château, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Nicolas Gauzès, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

(i) L'assemblée a l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-) en vue de la conversion proposée de la société anonyme en société à responsabilité limitée, afin de le réduire de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 23.500,-) par annulation de six mille (6.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, et affectation des revenus de cette réduction du capital social à une réserve qui ne peut être utilisée que pour compenser des pertes de la Société.

2. Transformation de la Société de sa forme présente de société anonyme en société à responsabilité limitée.

3. Décision que toutes les actions, de quelque classe soient-elles, émises à la date de l'assemblée générale des associés étant des actions d'une société anonyme ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, seront échangées contre des parts sociales d'une société à responsabilité limitée ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), avec les droits et privilèges y attachés suivant la reformulation des statuts de la Société, au ratio suivant: vingt (20) actions de la société anonyme seront échangées contre une (1) part sociale de la société à responsabilité limitée et conversion des dix-huit mille huit cents (18.800) actions de la société anonyme ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25), en neuf cent quarante (940) parts sociales de la société à responsabilité limitée ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

4. Changement du nom de la Société en POST INVEST EUROPE, S.à r.l., et subdivision des parts sociales en cinq (5) catégories différentes avec des droits financiers différents.

5. Refonte des statuts de la Société notamment pour refléter la transformation proposée de la Société d'une société anonyme à une société à responsabilité limitée ci-dessus sans modifier l'objet de la Société.

6. Fixation à quatre (4) du nombre des gérants de la Société et nomination de Geert Duyck, avec adresse professionnelle à Chaussée de la Hulpe 166, B-1170 Bruxelles, Belgique, Emanuela Brero, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre, Helge Israelsen, avec adresse professionnelle à c/o Post Danmark, Tiegtensgade 37, 1566 Copenhague V, Danmark et Fritz Schur, avec adresse professionnelle à c/o Post Danmark, Tiegtensgade 37, 1566 Copenhague V, Danmark, comme gérants de la Société pour une période prenant fin à l'assemblée générale des associés à tenir en 2006.

7. Fixation à un (1) du nombre de réviseurs de la Société et nomination de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, enregistrée

au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, comme réviseur de la Société pour une période prenant fin à l'assemblée générale des associés à tenir en 2006.

8. Pouvoirs à conférer au conseil d'administration pour mettre en oeuvre les décisions à prendre sous les points mentionnés ci-dessus.

9. Divers.

(ii) Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les mandataires des associés représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, tous les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale a revu un bilan intérimaire de la Société au 30 septembre 2005 lequel signé ne varietur par les mandataires des associés représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, qui restera également annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement et a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide de réduire le capital social d'un montant de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-) en vue de la conversion proposée de la société anonyme en société à responsabilité limitée, afin de le réduire de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 23.500,-) par annulation de six mille (6.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, et d'affecter ces revenus de cette réduction du capital social à une réserve qui ne peut être utilisée que pour compenser des pertes de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de transformer la société de sa forme actuelle de société anonyme en une société à responsabilité limitée, sans que l'existence ou le personnalité juridique de la Société n'en soient affectées de quelque manière que ce soit, et en continuant l'activité de la Société de la façon dont elle est exercée actuellement, avec tout son actif et passif, tel que le montre le bilan intérimaire de la Société au 30 septembre 2005.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés décide que toutes les actions émises à la date de l'assemblée générale des associés étant des actions d'une société anonyme ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25), seront échangées contre des parts sociales d'une société à responsabilité limitée ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) avec les droits et privilèges y attachés suivant la reformulation des statuts de la Société, au ratio suivant: vingt (20) actions de la société anonyme seront échangées contre une (1) part sociale de la société à responsabilité limitée et décide de convertir les dix-huit mille huit cent (18.800) actions de la société anonyme ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25), en neuf cent quarante (940) parts sociales de la société à responsabilité limitée ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de changer le nom de la Société en POST INVEST EUROPE, S.à r.l., et de subdiviser les parts sociales en cinq (5) catégories différentes avec des droits financiers différents tels que spécifiés dans la refonte des statuts, chaque associé recevant la même proportion dans chaque classe de parts sociales que la proportion détenue par cet actionnaire dans le capital social total.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de reformuler les statuts de la Société comme suit afin de notamment refléter les résolutions ci-dessus et, en particulier le changement de nom de la Société en POST INVEST EUROPE, S.à r.l.

### **«Chapitre I<sup>er</sup>. - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Il est formé une société (la «Société») ayant la forme d'une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination POST INVEST EUROPE, S.à r.l.

#### **Art. 2. Siège Social**

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Si le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera

régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

### **Art. 3. Objet**

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut, de manière privée mais pas publiquement, emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Chapitre II. - Capital, Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social**

Le capital émis de la Société est fixé à vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 23.500,-) représenté par cent quatre-vingt-huit (188) Parts Sociales de catégorie A, cent quatre-vingt-huit (188) Parts Sociales de catégorie B, cent quatre-vingt-huit (188) Parts Sociales de catégorie C, cent quatre-vingt-huit (188) Parts Sociales de catégorie D et cent quatre-vingt-huit (188) Parts Sociales de catégorie E (collectivement les «Parts Sociales»). Chaque part sociale a une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi, notamment les droits correspondant à la distribution des revenus ou l'affectation des actifs et des bénéfices par la Société (y compris en cas de dissolution ou liquidation).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Parts Sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de Parts Sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Tout transfert de Parts Sociales par les associés requiert l'accord écrit du Conseil de Gérance de la Société, lequel accord ne pourra être refusé par le Conseil de Gérance si le transfert est effectué conformément aux contrats entre les associés auxquels la Société est partie.

### **Art. 6. Parts Sociales**

L'associé unique peut librement céder ses Parts Sociales.

Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés si la Société a plusieurs associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les Parts Sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

La propriété d'une-part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés. Chaque part sociale donne droit à un vote, sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi.

### **Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital social**

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présents Statuts. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement.

### **Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé**

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînent pas la liquidation de la Société.

## **Chapitre III. - Gérance, Commissaires aux comptes**

### **Art. 9. Gestion**

9.1. La Société est gérée et administrée par un ou deux gérants, agissant conjointement, associés ou non (ci-après le «le Gérant ou les Gérants») ou par un Conseil de Gérance composé de trois membres au moins, associés ou non (le «Conseil de Gérance»).

9.2. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance seront nommés par l'assemblée générale des associés, conformément aux règles suivantes:

9.2.1. Aussi longtemps que l'Associé Principal détient cent pour cent (100%) des Parts Sociales avec droit de vote émises, cet Associé Principal est habilité à présenter une liste de candidats pour deux postes de gérant (avec au moins candidats pour chaque poste de gérant) et l'assemblée générale des associés nommera gérants parmi cette liste.

9.2.2. En l'absence de nominations selon les dispositions de l'article 9.2.1 ci-dessus, l'assemblée générale des associés sera libre de nommer les administrateurs correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents Statuts.

9.2.3. L'assemblée générale des associés. nommera les autres gérants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents Statuts.

9.2.4. L'Associé Principal peut demander à ce qu'au moins un des Gérants nommés sur sa proposition soit un Gérant «A» et/ou qu'au moins un des Gérants nommés sur sa proposition soit un Gérant «B».

9.3. Un Gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

9.4. En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un Gérant, l'assemblée générale des associés, pourvoira à son remplacement, en conformité avec les dispositions des articles 9.2.1 à 9.2.3 ci-dessus.

9.5. L'établissement et la composition d'un comité de gestion (y compris le nombre de Gérants) est à tout moment décidé par le Conseil de Gérance.

9.6. Aucun membre du Conseil de Gérance ou de la direction de la Société ne peut participer à des décisions concernant la Société et lui-même ou des décisions entre la Société et des tiers, si ce membre y a un intérêt matériel direct ou indirect qui serait en conflit avec les intérêts de la Société.

9.7. Le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

9.8. Le président préside toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence, les associés ou le Conseil de Gérance peuvent désigner un autre président pro tempore à la majorité des personnes présentes.

9.9. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président ou de deux Gérants au lieu indiqué dans la convocation. Une convocation indiquant l'ordre du jour, devra être envoyée par lettre (envoyée par courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou, par fax au domicile de chacun des Gérants au moins 10 (dix) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, auquel cas il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Il pourra être passé outre cette convocation avec le consentement de chaque Gérant donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment longtemps avant chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou textes à discuter ou à approuver par le Conseil de Gérance lors de cette réunion.

9.10. Une réunion du Conseil de Gérance peut, par décision du président, être tenue sous forme de conférence vidéo ou de conférence téléphonique (réunion du Conseil de Gérance électronique). Cela ne sera toutefois pas applicable lorsque ce mode de réunion est incompatible avec la conduite des activités du Conseil de Gérance, ou si un membre du Conseil de Gérance ou de la direction a notifié son opposition au président avant le début de la réunion. La tenue des réunions sous forme de conférence vidéo ou de conférence téléphonique est conditionnée à ce que tous les Gérants aient, simultanément, la possibilité de prendre part activement aux délibérations. Les décisions adoptées lors de ces réunions seront constatées par des procès-verbaux, qui devront être signés lors de prochaine réunion du Conseil de Gérance.

9.11. Aucune décision ne devra être adoptée sans que, dans la mesure du possible, tous les membres du Conseil de Gérance n'aient eu l'opportunité de participer aux délibérations à ce sujet. Le Conseil de Gérance pourra délibérer ou agir valablement, seulement si au moins un Gérant proposé par chacun des associés bénéficiant d'un droit de proposer des candidats au poste de Gérant conformément à l'article 9.2.1. est présent. Si l'absence du Gérant proposé par un associé empêche la formation du quorum, une seconde réunion du Conseil de Gérance pourra être convoquée sur convocation ordinaire. A cette seconde réunion du Conseil de Gérance, l'absence renouvelée du Gérant proposé par cet associé, le cas échéant, n'empêchera pas à nouveau la formation du quorum pour les points de l'ordre du jour qui étaient déjà à l'ordre du jour de la première réunion.

Un membre du Conseil de Gérance qui ne peut pas assister à une réunion du conseil peut donner procuration écrite à un autre membre du Conseil de Gérance pour voter en son nom à cette réunion.

Toutes les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité simple des voix, sauf dispositions contraires de la loi applicable ou des Statuts. Le président n'a pas de voix prépondérante.

Le Conseil de Gérance devra chaque année discuter et convenir des règles de procédure fixant les conditions et les règles des activités du Conseil de Gérance.

9.12. Les résolutions signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

9.13. Les délibérations du Conseil de Gérance seront tenues en langue anglaise, sauf s'il en est unanimement décidé autrement par le Conseil de Gérance.

9.14. Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la société.

9.15. Aussi longtemps que l'Associé Principal détient cent pour cent (100%) des Parts Sociales avec droit de vote émises de la Société et sous réserve de conditions plus strictes de quorum et de majorité exigées par la loi applicable,



les décisions suivantes relatives à la Société nécessiteront l'accord écrit d'au moins un Gérant A et un Gérant B proposé par l'Associé Principal:

- (a) Initiation ou règlement de tout litige, procès ou procédure relatif à la Société et susceptible d'avoir des répercussions substantielles.
- (b) Conclusion ou modification de tout contrat conclu par LA POSTE S.A./DE POST NV, une société de droit public belge, ayant son siège social à Centre de la Monnaie, 1000 Bruxelles, Belgique, enregistrée au registre des sociétés belge sous 0214596464 (LA POSTE) (à l'exception des contrats passés avec des institutions publiques relatif à la gestion ordinaire des affaires, qui génèrent un revenu ou des dépenses pour cette filiale d'un montant n'excédant pas 10 millions d'euros par an).
- (c) Modifications substantielles des méthodes comptables ou des systèmes et procédures de contrôle interne.
- (d) Adoption ou modification de programme d'incitation en actions en faveur de la direction ou des employés de La Poste, autres que ceux prévus dans un pacte d'actionnaires applicable à cette société.
- (e) Déclaration ou paiement de dividendes ou autre distribution de bénéfices, actifs ou réserves par LA POSTE, pour un montant inférieur au montant décidé en accord avec la politique générale fixée par la Société.
- (f) Exclusion ou limitation des droits préférentiels de souscription de LA POSTE.
- (g) Modification des statuts de LA POSTE.
- (h) Approbation des comptes annuels/rapport de LA POSTE.
- (i) Nomination du réviseur de LA POSTE.

#### **Art. 10. Pouvoirs de gestion**

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

#### **Art. 11. Rémunération et dépenses**

Les membres du Conseil de Gérance ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que Gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société devra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement engagées pour la participation aux réunions du Conseil de Gérance en cas de pluralité de Gérants.

#### **Art. 12. Responsabilité des gérants**

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant ou membre du Conseil de Gérance est uniquement responsable de ses devoirs.

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société**

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs de mener la gestion et les affaires journalières et la représentation de la Société pour cette gestion et ces affaires à un membre du Conseil de Gérance qui sera nommé gérant journalier. Il peut également conférer tous les pouvoirs et mandats spéciaux, y compris la gestion et les affaires journalières à toute personne ou tout groupe de personnes, Gérant ou non, nommer et révoquer tous les membres de la gérance et employés et déterminer leurs émoluments.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant s'il n'y en a qu'un, et par la signature conjointe de deux Gérants dans tous les autres cas, mais pour autant que des Gérants A et des Gérants B ont été nommés, seulement par la signature conjointe d'au moins deux Gérants dont un Gérant A et un Gérant B.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature individuelle du gérant journalier dans les limites de la gestion journalière ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature, y compris en vue de la gestion et des affaires journalières, aura été délégué par le Conseil de Gérance.

#### **Art. 14. Procès-Verbaux de Résolutions de Gérance**

Les résolutions du/des Gérants sont, le cas échéant, enregistrées par écrit. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et, le cas échéant, par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

#### **Art. 15. Commissaire aux Comptes**

La surveillance de l'exploitation de la Société peut être confié, et devra obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi, à un ou plusieurs réviseurs, associés ou non.

Les réviseurs, seront nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermineront le nombre de ces auditeurs pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Au terme de leur mandat, ils sont éligibles pour une réélection, mais ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés.

### **Chapitre IV. - Assemblée générale des associés**

#### **Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés**

Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés est investie de tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

#### **Art. 17. Assemblée Générale Annuelle**

L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le quinze mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Art. 18. Autres assemblées générales**

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance aux associés par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. Les conditions de quorum et de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés doivent s'appliquer mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou la Loi, sur convocation du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en a un), ou plus subsidiairement, des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également décrire toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, le requièrent.

#### **Art. 19. Présences - Représentation**

Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout associé, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des associés, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance pourraient exiger. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 20. Procédure à l'assemblée générale des associés**

Chaque assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur parmi les associés présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

#### **Art. 21. Vote à l'assemblée des associés**

Une liste de présence, indiquant le nom des associés et le nombre des Parts Sociales pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des associés décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés présents ou représentés, qui doivent au moins représenter la moitié du capital social émis, sans considération des catégories des Parts Sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés, convoquée conformément aux présents Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront valablement

adoptées par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis dans chaque catégorie de Parts Sociales, considérées séparément.

Aussi longtemps que MIE GROUP S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois («l'Associé Principal») détient cent pour cent (100%) des Parts Sociales avec droit de vote émises de la Société et sous réserve de conditions plus strictes de quorum et de majorité exigées par la loi applicable, les décisions suivantes relatives à la Société nécessiteront l'accord de l'Associé Principal à l'assemblée générale des associés:

- (a) Modifications des Statuts de la Société.
- (b) Déclaration ou paiement de dividendes ou autre distribution de bénéfices, actifs ou réserves par la Société et/ou LA POSTE pour un montant inférieur au montant décidé en accord avec la politique générale fixée par décision des actionnaires.
- (c) Dissolution ou liquidation volontaire (ou tout autre procédure identique) de la Société et/ou LA POSTE sauf s'il en est convenu autrement par décision des actionnaires.
- (d) Tout changement des droits spécifiques attachés à une catégorie d'actions de la Société et/ou LA POSTE tels que définis dans les présents Statuts.
- (e) La consolidation, la subdivision, la conversion ou l'annulation d'actions de la Société et/ou de LA POSTE ou la réduction, l'achat ou le rachat d'actions de la Société et/ou d'une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect.
- (f) L'émission ou la répartition d'actions de la Société et/ou de LA POSTE ou la création de toute option ou droit de souscrire ou d'acquérir, ou convertir tout titre en actions de la Société, en dehors de ce qui a été prévu dans le capital autorisé.
- (g) Nomination des commissaires aux comptes de la Société et/ou de LA POSTE.
- (h) Fusions, scissions ou tout autre procédure de ce genre impliquant la Société et/ou de LA POSTE.
- (i) Toute cession d'actions dans LA POSTE.
- (j) Toute décision finale relative à l'intégration proposée de LA POSTE dans un opérateur postal européen transnational.

Aussi longtemps que l'Associé Principal détient cent pour cent (100%) des Parts Sociales avec droit de vote émises de la Société, toute décision par la Société d'augmenter le nombre de Parts Sociales qu'elle détient dans LA POSTE en exerçant son droit de préférence selon un pacte d'actionnaires ou/et par l'émission par cette société de nouvelles actions, bons de souscription, obligations convertibles, etc (la seule exception étant une situation où la Société a des difficultés financières) requiert le consentement écrit préalable de l'Associé Principal.

Aussi longtemps que l'Associé Principal détient cent pour cent (100%) des Parts Sociales avec droit de vote émises de la Société, toute décision de la Société d'exercer ses droits à indemnités compensatrices ou ses options d'achat à l'encontre de LA POSTE conformément à un pacte d'actionnaires de cette société, nécessite le consentement préalable de l'Associé Principal.

Aussi longtemps que l'Associé Principal détient cent pour cent (100%) des Parts Sociales avec droit de vote émises de la Société, tout rachat de parts sociales de capital ou de parts sociales de jouissance émises par LA POSTE, et toute rachat sur le marché de ces parts sociales nécessite le consentement préalable l'Associé Principal, (i) si les prêts d'actionnaire, le cas échéant, accordés par l'Associé Principal ont été intégralement remboursés ou (ii) si suite à la réalisation du rachat proposé de parts sociales de capital ou de parts sociales de jouissance émises par LA POSTE ou du rachat sur le marché de telles parts sociales, le ratio capitaux empruntés/capitaux propres de cette société devient inférieur à 3:1 et le ratio capitaux empruntés nets/EBITDA de cette société devient inférieur à 4:1.

## **Art. 22. Procès-verbaux**

Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout associé ou mandataire d'associé qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique sont consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par l'associé unique, des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés ainsi que les résolutions écrites des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

## **Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

### **Art. 23. Année Sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

### **Art. 24. Approbation des Comptes Annuels**

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance dressent un inventaire des actifs et passifs et établissent le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la Loi et aux pratiques comptables luxembourgeoises.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Avant cette approbation, tout associé ou son mandataire, peut prendre communication de ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

### **Art. 25. Répartition des Bénéfices**

Pour autant et aussi longtemps que cela est requis par la loi luxembourgeoise, sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des associés décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Chaque année où la Société a assez de fonds disponibles pour procéder à une distribution de dividendes, tirés des bénéfices nets et des réserves disponibles, y compris le compte de prime d'émission, les associés de catégorie A auront le droit, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des actions de la Société détenues par ces associés, les associés de catégorie B auront le droit, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des actions de la Société détenues par ces associés, tous les associés de catégorie C auront le droit, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des actions de la Société détenues par ces associés, les associés de catégorie D auront le droit, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des actions de la Société détenues par ces associés et les associés de catégorie E auront le droit, au solde de toute distribution de dividendes. Dans la mesure où toutes les actions de catégorie E auront été annulées au moment de la distribution, suite à leur rachat, achat ou autrement, les actions de catégorie D auront le droit au solde de toute distribution de dividendes. Dans la mesure où toutes les actions de catégorie E et D auront été annulées au moment de la distribution, suite à leur rachat, achat ou autrement, les actions de catégorie C auront le droit au solde de toute distribution de dividendes. Dans la mesure où toutes les actions de catégorie E, D et C auront été annulées au moment de la distribution, suite à leur rachat, achat ou autrement, les actions de catégorie B auront le droit au solde de toute distribution de dividendes. Dans la mesure où toutes les actions de catégorie E, D, C et B auront été annulées au moment de la distribution, suite à leur rachat, achat ou autrement, les actions de catégorie A auront le droit au solde de toute distribution de dividendes.

Sous réserve des conditions prévues par la Loi et les dispositions qui précèdent, le ou les Gérants ou, selon les cas, le Conseil de Gérance, peuvent procéder à une distribution de dividendes intérimaires aux associés. Le ou les Gérants ou, selon les cas, le Conseil de Gérance, fixent le montant et la date de paiement de ce dividende intérimaire.

## **Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation**

### **Art. 26. Dissolution, Liquidation**

La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou par la Loi pour toute modification des statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par le ou les Gérants ou, selon les cas, le Conseil de Gérance, ou par toute autre personne (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et avoirs de la Société devront être répartis selon l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, les créanciers pour la libération (soit par paiement soit par constitution de provisions pour leur paiement) de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation;

(ii) deuxièmement, les actionnaires, pour le montant de la valeur nominale des Parts Sociales; et

(iii) troisièmement, le paiement du boni de liquidation aux propriétaires de Parts Sociales de catégorie A, de Parts Sociales de catégorie B, de Parts Sociales de catégorie C, de Parts Sociales de catégorie D et de Parts Sociales de catégorie E, au vu et en considération des catégories de Parts Sociales encore en circulation au moment de la liquidation, conformément aux règles de priorité et aux proportions stipulées à l'article 25 pour l'affectation des bénéfices.

## **Chapitre VII. - Loi applicable**

### **Art. 27. Loi Applicable**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de fixer à quatre (4) le nombre des gérants de la Société et de nommer

- Helge Israelsen, administrateur de sociétés, né le 23 août 1948, à Aarhus, Danemark, ayant comme adresse professionnelle c/o Post Danmark, Tiegtensgade 37,1566 Copenhague V, Danemark, comme Gérant A,

- Fritz H. Schur, administrateur de sociétés, né le 27 novembre 1951, à Vejle, Danemark, ayant comme adresse professionnelle c/o Post Danmark, Tiegtensgade 37,1566 Copenhague V, Danemark, comme Gérant A,

- Geert Duyck, gérant de sociétés, né le 27 février 1964 à Courtrai, Belgique, avec adresse professionnelle à Chaussée de la Hulpe 166, B-1170 Bruxelles, Belgique, comme Gérant B,

- Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 à Bra, Italie, avec adresse professionnelle à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre, Luxembourg, comme Gérant B,

pour une période prenant fin à l'assemblée générale des associés à tenir en 2006.

*Septième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de fixer à un (1) le nombre de réviseurs de la Société et de nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1443 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, comme réviseur de la Société pour une période prenant fin à l'assemblée générale des associés à tenir en 2006.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale des associés confère au conseil d'administration tous pouvoirs pour donner effet aux résolutions ci-dessus. Le conseil d'administration a notamment droit et est autorisé à prendre toutes mesures nécessaires et utiles en relation avec la conversion du capital social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Evaluation des frais*

Comme les présentes constatent à la transformation de la Société de sa forme présente de société anonyme en société à responsabilité limitée, la Société se réfère à l'article 4 a) de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport en ce cas.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Château, N. Gauzez, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150S, fol. 33, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2005.

J. Elvinger.

(109296.3/211/1011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**DOLIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 110.785.

La société FMS SERVICES S.A., Administrateur dans DOLIS S.A. depuis le 12 septembre 2005, a changé son Siège Social du 10, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg au 3, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg.

Pour la société DOLIS S.A., Société Anonyme

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106457.3/1023/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**GINNY (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 4.250.000,-.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 82.579.

**EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des associés du 28 novembre 2005 que les gérants de la société sont les suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Frank M. Vest, Jr., Managing Director, né le 31 juillet 1947 à West Virginia, Etats-Unis d'Amérique et demeurant au 10 Hale Street, Suite 205, Charleston, WV 25301, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur David Heidecorn, Managing Director, né le 18 septembre 1956 à New York, Etats-Unis d'Amérique et demeurant au 4 Gifford Lake Drive, Armonk, NY 10504, Etats-Unis d'Amérique.

*Gérant de catégorie B:*

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, né le 30 octobre 1952 à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg et demeurant au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02489. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106479.3/556/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.



**BM CONCEPT LUX, BUILDING MANAGEMENT & CONCEPT LUXEMBOURG S.A.,**

**Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 74, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 92.511.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 6 décembre 2005*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BUILDING MANAGEMENT & CONCEPT LUXEMBOURG S.A. (en abrégé BM CONCEPT LUX S.A.) tenue en date du 6 décembre 2005 à 10.30 heures à son siège social à L-1150 Luxembourg, 74, route d'Arlon, que:

*Première résolution*

«Les actionnaires décident de nommer en qualité d'administrateur-délégué Monsieur René Hanot, demeurant à L-1150 Luxembourg, 74, route d'Arlon, agissant dans le domaine administratif ainsi que Monsieur Philippe Noël, demeurant à B-5000 Namur, 15, allée de Menton, agissant dans le domaine technique, ce dernier disposant des qualifications professionnelles requises en conformité avec la loi d'établissement du 28 décembre 1988 modifiée le 4 novembre 1997. Les administrateurs-délégués ont pouvoir de représenter, engager la société avec signatures conjointes, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.»

*Deuxième résolution*

Les actionnaires décident à l'unanimité de révoquer le commissaire aux comptes, à savoir la société FISCALIS S.A. établie et ayant son siège social à Luxembourg, 81, rue Victor Hugo, avec décharge et de nommer en remplacement Madame Anne Schmitt, employée privée, demeurant à L-2175 Luxembourg, 25, rue Alfred de Musset.

Le président constate alors qu'aucun autre point ne figure à l'ordre du jour et déclare la présente séance levée à 11.50 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01568. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106468.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**DEXIA PATRIMONIAL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 46.235.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 30 novembre 2005 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Marc-André Bechet, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Monsieur Luc Hernoux, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Monsieur Philippe Jouard, Membre du Comité de Direction, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Monsieur Daniel Kuffer, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Monsieur Hugo Lasat, Président du Comité Exécutif du groupe DEXIA ASSET MANAGEMENT et Administrateur-délégué de DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, route d'Arlon, 283, L-1150 Luxembourg;

Monsieur Alain Peters, Sous-Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, route d'Arlon, 283, L-1150 Luxembourg,

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006,

- de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S. B 65.477, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

*Pour DEXIA PATRIMONIAL, Société d'Investissement à Capital Variable*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00955. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106493.3/1126/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**AGRICHEMALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 67.472.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange alors, maintenant à Luxembourg, en date du 25 novembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 120 du 25 février 1999.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, réf. LSO-BL00317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AGRICHEMALUX S.A.*

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(106520.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**AGRICHEMALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 67.472.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange alors, maintenant à Luxembourg, en date du 25 novembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 120 du 25 février 1999.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, réf. LSO-BL00320, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AGRICHEMALUX S.A.*

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(106522.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**DEXIA EQUITIES L, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.449.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 30 novembre 2005 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Marc-André Bechet, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., représentée par Monsieur Hugo Lasat et Monsieur Jean-Yves Maldague, route d'Arlon, 283, L-1150 Luxembourg;

Monsieur Emmanuel Jennes, Product Manager, Dexia Asset Management, rue Royale 180, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Philippe Jouard, Membre du Comité de Direction, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Monsieur Daniel Kuffer, Directeur adjoint, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Monsieur Hugo Lasat, Président du Comité Exécutif du groupe DEXIA ASSET MANAGEMENT et Administrateur-délégué de DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Dexia Asset Management Luxembourg, route d'Arlon, 283, L-1150 Luxembourg;

Monsieur Jean-Yves Maldague, Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT, route d'Arlon, 283, L-1150 Luxembourg;

Monsieur Bernard Mommens, Directeur, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Wim Vermeir, Global Head of Equity Management, DEXIA ASSET MANAGEMENT, rue Royale, 180, B-1000 Bruxelles,

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006,

- de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S. B 65.477, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

*Pour DEXIA EQUITIES L, Société d'Investissement à Capital Variable*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00252. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106497.3/1126/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**CADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3355 Leudelange, 140, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 43.473.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notaire de résidence à Wiltz, en date du 24 mars 1993, acte publié au Mémorial C n° 295 du 19 juin 1993, capital converti en Euro suivant avis publié au Mémorial C n° 168 du 31 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Pour CADA, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(106523.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**GOTTSCHOL ALCUILUX S.A., Société Anonyme,  
(anc. ALCUILUX S.A.).**

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.

R. C. Luxembourg B 92.809.

Constituée suivant acte de M<sup>e</sup> Marc Delvaux, notaire alors de résidence à Clervaux, en date du 3 août 1961, publié au Mémorial C n° 66 du 25 août 1961, dont les statuts ont été modifiés par actes du 21 septembre 1962, publié au Mémorial C n° 86 du 24 octobre 1962, du 18 septembre 1967, publié au Mémorial C n° 149 du 18 octobre 1967, du 16 décembre 1969, publié au Mémorial C n° 42 du 13 mars 1970, du 19 juin 1972, publié au Mémorial C n° 149 du 20 septembre 1972, du 27 janvier 1978, publié au Mémorial C n° 54 du 18 mars 1978 et du 17 juin 1985 (de M<sup>e</sup> Christiane Doerner, notaire alors de résidence à Clervaux), publié au Mémorial C n° 248 du 30 août 1985, du 15 décembre 1988 (de M<sup>e</sup> Camille Mines, notaire alors de résidence à Clervaux), publié au Mémorial C n° 147 du 29 mai 1989, du 24 octobre 1994, publié au Mémorial C n° 51 du 1<sup>er</sup> février 1995, du 21 novembre 1994, publié au Mémorial C n° 128 du 22 mars 1995, du 24 juin 1997 (de M<sup>e</sup> Camille Mines, notaire maintenant de résidence à Rédange/Attert), publié au Mémorial C n° 547 du 6 octobre 1997.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour GOTTSCHOL ALCUILUX S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(106533.3/1261/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**PISCADERA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 75.904.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 26 octobre 2005*

- L'Assemblée accepte la démission de Mlle Geneviève Baue et de Mlle Armelle Beato de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 2 novembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer en leur remplacement la société S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et la société FMS SERVICES S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. termineront le mandat des administrateurs démissionnaires.

- L'Assemblée accepte la démission de Mme Fernande Poncin de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 2 novembre 2005.

Elle décide de nommer en son remplacement M. Eric Herremans, sous-directeur, Luxembourg.

Pour extrait conforme

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

L'Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106627.3/032/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**ORIENT-EXPRESS LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.625.000,-.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 95.989.

Le siège social de la société ORIENT-EXPRESS HOTELS LIMITED, associé unique de la Société, est établi au 22 Victoria Street, PO Box HM 1179, Hamilton HM EX, Bermuda.

Luxembourg, le 5 décembre 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106536.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**ORIENT-EXPRESS LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 95.988.

Le siège social de la société ORIENT-EXPRESS HOTELS LIMITED, associé unique de la Société, est établi au 22 Victoria Street, PO Box HM 1179, Hamilton HM EX, Bermuda.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005.*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106538.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**DOMUS MERCURII INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 82.624.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 juin 2001, acte publié au Mémorial C n° 1217 du 22 décembre 2001. Modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juillet 2005, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2003 enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, réf. LSO-BL00312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DOMUS MERCURII INVESTMENTS, S.à r.l.*

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(106545.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**DOMUS MERCURII INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 82.624.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 juin 2001, acte publié au Mémorial C n° 1217 du 22 décembre 2001. Modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juillet 2005, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, réf. LSO-BL00311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DOMUS MERCURII INVESTMENTS, S.à r.l.*

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(106546.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**MetaCom LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 112.538.

## STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourteenth of November.  
Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company (société anonyme) LANNAGE S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B number 63.130,

here represented by Mrs Catherine Day-Royemans, private employee, with professional address at L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines,

on behalf of a proxy given under private seal;

2.- The company (société anonyme) VALON S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B number 63.143,

here represented by Mrs Myriam Spiroux-Jacoby, private employee, with professional address at L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines,

on behalf of a proxy given under private seal.

The prenamed proxies initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of MetaCom LUXEMBOURG S.A. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg and foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares of two Euro (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.



Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the last day of December of each year.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Friday of June at 11 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitional dispositions*

- 1) The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on the 31st of December 2005.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2006.

#### *Subscription and payment*

The articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- The company (société anonyme) LANNAGE S.A., prenamed, twenty-five thousand shares . . . . .	25,000.-
2.- The company (société anonyme) VALON S.A., prenamed, seven thousand seven hundred and fifty shares	<u>25,000.-</u>
Total: fifty thousand shares . . . . .	50,000.-

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charges to it in connection with its incorporation, at about two thousand three hundred and fifty Euro.

#### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
  - a) The company (société anonyme) LANNAGE S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B number 63.130;
  - b) The company (société anonyme) VALON S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B number 63.143;
  - c) The company (société anonyme) KOFFOUR S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B number 86.086.
- 3) Has been appointed auditor:
 

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, having its registered office at L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B number 63.115.

- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.
- 5) The registered office will be fixed at L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme LANNAGE S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.130,

ici représentée par Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée;

2.- La société anonyme VALON S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.143,

ici représentée par Madame Myriam Spiroux-Jacoby, employée privée, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MetaCom LUXEMBOURG S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas l'assemblée générale, lors de la première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société anonyme LANNAGE S.A., prédésignée, vingt-cinq mille actions .....	25.000,-
2.- La société anonyme VALON S.A., prédésignée, vingt-cinq mille actions .....	25.000,-
Total: cinquante mille actions .....	50.000,-

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille trois cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) La société anonyme LANNAGE S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.130;

b) La société anonyme VALON S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.143;

c) La société anonyme KOFFOUR S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.086.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.115.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

5) Le siège social est établi à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes. Les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Day-Royemans, M. Spiroux-Jacoby, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 2005, vol. 534, fol. 68, case 3. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 décembre 2005.

J. Seckler.

(109090.3/231/267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

#### **IMAGINE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 34, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 58.181.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06912, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Signature.

(106675.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

#### **OPTIDENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 19, avenue des Bains.

R. C. Luxembourg B 83.912.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07506, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour la société OPTIDENT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(106727.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

#### **TRANSPED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 30.772.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour la Société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(106801.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**SALVIA EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 66.133.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SALVIA EUROPE S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 66.133, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 831 du 13 novembre 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant décisions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 17 juillet 2000, publiées au Mémorial C, numéro 50 du 25 janvier 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Schoppach, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Evelyne Guillaume, diplômée ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière, ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement et à ce titre, pourra accorder toute caution, aval ou garantie sous quelque forme que ce soit.»

2) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les soixante-dix mille (70.000) actions représentant l'intégralité du capital social de dix millions six cent soixante et onze mille quatre cent trente et un euro vingt cents (10.671.431,20 EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix la résolution suivante, qui a été adoptée à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière, ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement et à ce titre, pourra accorder toute caution, aval ou garantie sous quelque forme que ce soit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, N. Schoppach, E. Guillaume, P. Frieders.



Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 53, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

P. Frieders.

(109306.3/212/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**SALVIA EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 66.133.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

P. Frieders.

(109309.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

---

**SPORTS ET LOISIRS CONCEPT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.330.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 26 octobre 2005*

- L'Assemblée accepte la démission de Mme Fernande Poncin et de Mlle Armelle Beato de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 2 novembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer en leur remplacement la société S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et la société FMS SERVICES S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. termineront le mandat des administrateurs démissionnaires.

- L'Assemblée accepte la démission de Mlle Geneviève Baue de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 2 novembre 2005.

Elle décide de nommer en son remplacement M. Eric Herremans, sous-directeur, Luxembourg.

Pour extrait conforme

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

L'Agent d§omiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04626. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106671.3/032/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**BCIE SCHELMAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 63.712.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, réf. LSO-BL00056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour la société

Signature

(106650.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**BARRET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 25.808.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

Signature.

(106783.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**CAMOZZI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 65.811.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *30 mars 2006* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

I (00642/1023/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**FUNDO, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 107.368.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FUNDO à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *lundi 3 avril 2006* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (00674/755/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**UBS LUXEMBOURG DIVERSIFIED SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 83.346.

Shareholders are kindly convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on *March 27, 2006* at 11.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Report of the Board of Directors and the Auditor.
2. Approval of the financial statements as of November 30, 2005.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended November 30, 2005.
5. Appointment of the Members of the Board of Directors.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

*Voting*

Resolutions on the Agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

*Notes*

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on March 24, 2006.

- by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of UBS LUX-EMBOURG DIVERSIFIED SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on March 24, 2006.

Shares so blocked will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.  
I (00685/755/30) *The Board of Directors.*

---

**TIMBERLY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 101.740.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 avril 2006 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (00783/045/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HADEMAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 77.719.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 11 avril 2006 à 12.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00419/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MAROWINIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 46.484.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 30 mars 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission du Commissaire aux Comptes et décharge à lui donner.
6. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
7. Divers

I (00640/1023/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

25861

**ECHEZ CONSEIL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 49.347.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 3 avril 2006 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Délibération et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00582/755/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**RICK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 24.836.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 4 avril 2006 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00872/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**ARTA GRAFICA LUXE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 58.509.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 avril 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
7. divers.

I (00701/010/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**INTERNATIONAL WINE TASTING & TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 60.570.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 avril 2006 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (00675/045/17)

Le Conseil d'Administration.

**FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.222.

**Une ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires se tiendra le jeudi 23 mars 2006 à 11.45 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 29 des statuts afin de préciser que «La Société distribuera annuellement aux actions de distribution au moins l'ensemble des revenus d'intérêts recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais qui s'y rapportent proportionnellement.»

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital de la Société est présente ou représentée. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée ou y être représentés, les actionnaires au porteur devront déposer leurs actions et procurations aux guichets des agences suivantes:

Au Grand-Duché de Luxembourg: FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

En Belgique: FORTIS BANQUE S.A.

le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'assemblée.

Le projet de nouveaux statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport périodique sont disponibles auprès des organismes repris ci-dessus.

(00829/755/26)

Le Conseil d'Administration.

**SOFIAG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 47.304.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 30 mars 2006 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2005.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (00641/1023/16)

Le Conseil d'Administration.



**BELLARY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 101.489.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 22 mars 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaires aux Comptes.
  2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
  3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 novembre 2005.
  4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
  5. Nomination d'un nouvel Administrateur
  6. Divers.
- II (00630/1023/17) Le Conseil d'Administration.

**SOXIPA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 45.714.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 22 mars 2006 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
  2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
  3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
  4. Divers.
- II (00631/1023/15) Le Conseil d'Administration.

**FLUOR S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 56.349.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
qui se tiendra le 24 mars 2006 à 11.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport du liquidateur,
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nomination de FIDUCIAIRE GLACIS, Commissaire à la liquidation.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00649/755/15)

Le Conseil d'Administration.

**WORLDSELECT, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
H. R. Luxemburg B 81.988.

Hiermit laden wir Sie zur Teilnahme an der  
AUSSERORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG  
von WORLDSELECT (nachstehend «die Gesellschaft») ein, die in 33, rue de Gasperich in L-5826 Howald-Hesperange am 24. März 2006 um 15.15 Uhr stattfindet und folgende Satzungsänderungen auf der Tagesordnung beschließt:

*Tagesordnung:*

1. Änderung des Namens der Gesellschaft in WORLDSELECT TWO - Änderung von Artikel 1.
2. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft in die Gemeinde Hesperange, Großherzogtum Luxemburg - Änderung von Artikel 4.

3. Nettoinventarwert - Möglichkeit der Rundung des Nettoinventarwerts auf eine Anzahl von Dezimalstellen, die maximal vier betragen kann und im Verkaufsprospekt angegeben wird - Änderung von Artikel 12.
4. Sonstiges
5. Vollständige Neufassung der Satzung und Annahme der koordinierten Fassung der Satzung nach den oben genannten Änderungen.

Die Außerordentliche Hauptversammlung ist nur dann ordnungsgemäß zusammengetreten und kann nur dann über die Tagesordnung abstimmen, wenn mindestens die Inhaber der Hälfte aller Anteile anwesend oder vertreten sind. Falls keine Beschlussfähigkeit zustande kommt, wird eine neue Hauptversammlung einberufen, die unabhängig von der anwesenden oder vertretenen Anzahl von Anteilen beschlussfähig ist.

Die Tagesordnungspunkte der Außerordentlichen Hauptversammlung müssen mindestens von einer Zweidrittelmehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen genehmigt werden.

Ein Anteilinhaber kann persönlich an der Hauptversammlung teilnehmen oder abstimmen oder einen Bevollmächtigten ernennen, der in seinem Namen teilnimmt und abstimmt. Dieser Bevollmächtigte muss kein Anteilinhaber der Gesellschaft sein.

Die vorliegende Einberufung und das Vollmachtformular werden allen am 10. März 2006 registrierten Namensanteilhabern zugesandt.

Bis zum 22. März 2006 müssen die Besitzer von Namens- und eingetragenen Inhaberanteilen den Verwaltungsrat schriftlich (auf dem Postweg oder per Vollmacht) von ihrer Teilnahme an der Hauptversammlung in Kenntnis setzen.

Der Satzungsentwurf, welcher der Hauptversammlung zur Abstimmung vorgelegt wird, ist auf Anfrage am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

II (00651/755/34)

*Der Verwaltungsrat.*

**KLACKEN HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 22.133.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 24 mars 2006 à 11.45 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport du liquidateur,
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nomination de FIDUCIAIRE GLACIS, Commissaire à la liquidation.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00650/755/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**PERFORMA FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2019 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 33.407.

The shareholders of PERFORMA FUND SICAV, sub-funds: Performa Fund HNW Performa US Equities, Performa Fund HNW Performa European Equities, Performa Fund HNW Performa Asian Equities, Performa Fund HNW Performa International Fixed Income (EURO), Performa Fund HNW Performa USD International Fixed Income, Performa Fund HNW US Real Estate Securities, are invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held at the Company's registered office at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg at 11.00 a.m. on 28 March 2006, with the following agenda:

*Agenda:*

1. To hear and approve the Director's and the Auditor's reports;
2. To approve the annual accounts for the year ended 31 December 2005;
3. To approve the allocation of the results;
4. To grant discharge to the Directors and to the Auditor for the proper performance of their duties;
5. Statutory re-elections;
6. Miscellaneous.

The resolutions will be passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

The Shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies. Proxies should arrive at the Registered Office of the Company not later than twenty-four hours before the meeting.

II (00652/520/23)

*The Board of Directors.*

**PARWORLD, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 77.384.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de PARWORLD (ci-après la «Société») qui se tiendra au 33, rue de Gasperich, Howald-Hesperange le 24 mars 2006 à 15.30 heures et qui aura à l'ordre du jour les changements statutaires suivants:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social dans la commune de Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg - Modification de l'Article 4.
2. Valeur nette d'inventaire - Ajout de la méthode d'évaluation des actions ou parts d'organismes de placement collectif. - Modification de l'Article 13.
3. Valeur nette d'inventaire - Possibilité d'arrondir la valeur nette d'inventaire à un nombre de décimales pouvant aller jusque quatre, et qui sera précisé dans le prospectus. - Modification de l'Article 13.
4. Divers
5. Refonte complète des Statuts et adoption de la version coordonnée des statuts suite aux modifications mentionnées ci-dessus.

L'Assemblée générale extraordinaire ne sera régulièrement constituée et ne pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une nouvelle assemblée sera convoquée qui pourra délibérer valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire devront être approuvés par une majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Un actionnaire peut participer et voter en personne à l'Assemblée ou peut nommer un mandataire pour participer et voter en son nom. Ce mandataire n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée, les propriétaires d'actions nominatives ou d'actions au porteur inscrites en compte doivent, pour le 22 mars 2006, informer le Conseil d'Administration par écrit (lettre ou formulaire de procuration) de leur intention d'assister à l'Assemblée

Le projet de statuts soumis au vote de l'Assemblée est disponible sur demande au 33, rue de Gasperich, Howald-Hesperange.

II (00665/755/33)

*Le Conseil d'Administration.*

**MONTICELLO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 50.220.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 23 mars 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (00499/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**FORTIS L FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 32.327.

**Une ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires se tiendra le jeudi 23 mars 2006 à 11.30 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts par ajout de la phrase suivante: «Dans tous ses documents commerciaux, elle peut également être dénommée FORTIS FUNDS ou FORTIS lorsque cette dénomination est suivie immédiatement du nom d'un de ses compartiments.»;

2. Modification de l'article 29 des statuts afin de préciser que «La Société distribuera annuellement aux actions de distribution au moins l'ensemble des revenus d'intérêts recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais qui s'y rapportent proportionnellement.»

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 07 septembre 1987, l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital de la Société est présente ou représentée. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représenté(e) à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tel que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représenté(e) à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Le projet de nouveaux statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport périodique, sont disponibles auprès des organismes repris dans le prospectus.

II (00572/755/28)

*Le Conseil d'Administration.*

**MANGALOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 59.952.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 24 mars 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (00513/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**REALE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 53.651.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on March 23, 2006 at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the modified results as at December 31, 2004
3. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2005
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement
6. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignations
7. Miscellaneous.

II (00522/795/17)

*The Board of Directors.*

**LES BIERTS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 51.336.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 23 mars 2006 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

II (00546/833/17)

Le Conseil d'administration.

---

**PAXEDI, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 52.790.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 23 mars 2006 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

II (00547/833/17)

Le Conseil d'administration.

---

**BERO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 60.413.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 23 mars 2006 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (00548/833/18)

Le Conseil d'administration.

---

**FIORETTI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 60.672.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 23 mars 2006 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

II (00549/833/17)

Le Conseil d'administration.

---



**PALMERI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 24.436.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 24 mars 2006 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (00497/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**LA HETRAIE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 71.959.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 24 mars 2006 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2005;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (00496/045/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**DWS INVEST, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
H. R. Luxemburg B 86.435.

Die Anteilhaber der SICAV DWS INVEST werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am 22. März 2006 um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2005.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 17. März 2006 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im März 2006.

II (00803/000/26)

*Der Verwaltungsrat.*

**NETSURF HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 72.808.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 23 mars 2006 à 10.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Reports of the board of directors and of the statutory auditor;
2. Approval of the balance sheets, the profit and loss accounts as of December 31st, 2002, December 31st, 2003 and December 31st, 2004 and allocation of the results;
3. Discharge to the directors and the statutory auditor;
4. Statutory elections;
5. Miscellaneous.

II (00679/655/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**TERANIM S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 17.237.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 23 mars 2006 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (00578/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**NOBELS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 101.739.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 23 mars 2006 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2005;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (00495/045/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**ERNST & YOUNG - LOMBARD INTERNATIONAL PENSION SCHEME,**  
**Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.**  
Siège social: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 92.212.

Le conseil d'administration de la Société informe les actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 27 février 2006 n'a pu, faute de quorum, délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour et que par conséquent les actionnaires sont convoqués par la présente à une

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra par-devant notaire dans les bureaux de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, le 29 mars 2006 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du nom de la Société de ERNST & YOUNG - LOMBARD INTERNATIONAL PENSION SCHEME en ERNST & YOUNG INTERNATIONAL PENSION SCHEME.
2. Modification des 3e, 4e et 5e alinéas de l'Article 27 des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:  
**«Article 27, 3<sup>e</sup> alinéa:**  
 Le Règlement de Pension et la Note Technique pourront être modifiés moyennant une décision du conseil d'administration prise en conformité de l'article 14 ci-dessus. L'accord préalable de l'Entreprise (telle que définie dans le Règlement de Pension et la Note Technique) est requis en cas de modification du Règlement de Pension et de la Note Technique. Chaque affilié ou bénéficiaire actuel en est averti et recevra en même temps une version à jour du Règlement de Pension et de la Note Technique modifiés. Toute modification du Règlement de Pension ou de la Note Technique doit en outre être soumise à l'accord préalable de l'autorité de contrôle.»
3. Modification des statuts de la Société, en conformité avec la loi du 13 juillet 2005 relative aux institutions de retraite professionnelle sous forme de SEPCAV et d'ASSEP.
4. Modification du «Règlement de Pension», en conformité avec la loi du 13 juillet 2005.
5. Création d'une «Note Technique», en conformité avec la loi du 13 juillet 2005.

Cette assemblée générale extraordinaire délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.  
 II (00543/584/30) *Le conseil d'administration.*

---

**ENERGIE 5 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
 R. C. Luxembourg B 53.516.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *23 mars 2006* à 10.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (00576/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ATLANTAS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
 R. C. Luxembourg B 33.188.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg le *23 mars 2006* à 14.30 heures, avec l'Ordre du Jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Compte rendu d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.
3. Adoption des comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.
4. Affectation du résultat de l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs sortants.
7. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
8. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Chaque action a un droit de vote.

Tout actionnaire peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles au siège social de la Société et seront envoyées aux actionnaires sur demande.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social de la Société afin d'être reçues le jour précédant l'assemblée à 17 heures au plus tard.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires désireux d'obtenir le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2005 peuvent s'adresser au siège social de la Société.

II (00573/755/29)

Pour le Conseil d'Administration.

---

**FONCIERE PASEO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 107.555.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 24 mars 2006 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (00498/795/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**DUDINKA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 59.945.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 24 mars 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (00501/795/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**BONNAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 86.015.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 24 mars 2006 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 septembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (00500/795/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**WARDIM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 28.594.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 23 mars 2006 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (00575/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**POMME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 46.226.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 22 mars 2006 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaires aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2005.
4. Divers.

II (00629/1023/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**CARRIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.  
R. C. Luxembourg B 75.699.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE**

qui se tiendra le vendredi 24 mars 2006 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00383/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*